



MUNICIPALITE
de
Vugelles-La Mothe

Vugelles, le 19 avril 2024

Séance du Conseil général du 6 mai 2024

Préavis n° 01/2024 – Auberge La Croix-Fédérale

AU CONSEIL GENERAL DE VUGELLES-LA MOTHE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le présent préavis a pour but de présenter les démarches effectuées par la Municipalité et la Commission « Auberge » depuis la résiliation du bail des précédents tenanciers jusqu'à ce jour et de déterminer si nous poursuivons le développement de ce projet.

Exposé des motifs

A la suite du départ de Mme et M. Rey, Armasuisse a décidé de vendre le bâtiment de l'Auberge Communale. En effet, durant leur période de location, les tenanciers ont refusé de laisser l'armée disposer de la salle du 1^{er} étage et ce, malgré la convention établie. La Municipalité n'a pas été mise au courant de cette décision prise par Mme et M. Rey. N'ayant plus accès à ses locaux, cela a donc conduit Armasuisse à prendre la décision de se séparer du bien.

La convention entre l'armée et la Commune de Vugelles-La Mothe deviendra caduque lors de la vente.

Description des démarches

Dès réception de la résiliation du bail des locataires, la Municipalité a examiné la possibilité d'acheter le bien et souhaite l'acquérir pour en faire un lieu de vie au centre du village, un lieu de rencontres, d'échanges et de partage afin d'éviter que le village ne devienne une cité dortoir.

Afin de déterminer la viabilité du projet d'un point de vue financier, la Municipalité a mandaté Bernhard Mergel afin de créer une première proposition. Malheureusement, bien qu'intéressant, son projet qui incluait plusieurs appartements ainsi que le Bureau communal ne pourra pas se concrétiser en raison d'une cohabitation problématique entre un lieu public et des appartements.

Pour ne pas abandonner le projet, La Municipalité a demandé au bureau du Conseil de constituer une commission « Auberge » chargée d'étudier l'achat du bâtiment, sa rénovation (isolation thermique mais également phonique au regard des nuisances sonores qu'apporte le restaurant), la création d'appartements supplémentaires, etc. La commission « Auberge » vous présentera leur admirable travail effectué sur l'élaboration de la première étape concernant le projet d'achat du bâtiment.

A la suite de cette présentation, nous demandons au Conseil d'accorder à la commission « Auberge » qu'elle puisse poursuivre le projet. La prochaine étape consistera à établir un budget détaillé des futurs travaux que la Municipalité et la Commission vous transmettront.

En conclusion, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Vugelles-La Mothe

- Vu le préavis municipal n° 01/2024
- Entendu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser la Commission « Auberge » à poursuivre l'étude du projet de rachat du bâtiment de l'Auberge de la Croix Fédérale

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 avril 2024.

Au nom de la Municipalité

La Syndique



MC Robba



La Secrétaire



C. Maurer